



Le Pass'Partout



Sommaire

ÉDITORIAL.....p. 3

LA VIE COMMUNALE

Photos événements.....p. 4

Informations municipales.....p. 5 à 9

Repas de quartiers.....p.10

Médiathèque municipalep.11

LA VIE PRATIQUE

Notre vie quotidiennep. 12

Adresses et numéros utiles p. 13 et 14

Documents administratifs..... p. 15 et 16

DÉCOUVRIR LA COMMUNEp. 17

LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations.....p. 18

Le comité des fêtes.....p. 19

La vie des sections p. 20-21

Le Sou des écoles.....p. 22

Club photo, Club de l'Amitiép. 23

Club de Gym, FNACA.....p. 24

Club Canin.....p. 25

A. C. C. A.p. 26

LA VIE INTERCOMMUNALE

Le Centre Social « Les 4 vents » p. 27 et 28

Le S. A. S. S.....p. 29

Les Arpelaudsp. 30

Chorale de la Sannep. 31

Tennis Club de la Sanne.....p. 32

Environnement du Pays Roussillonnaisp. 33

Le Mas des Champsp. 34

LA VIE PAROISSIALEp. 35

Directeur de publication :

Luc SATRE

Commission de rédaction / communication:

Julien ANDRES, Eliane KHELIFI, Cécile QUENTEL,
Josiane PELLAT et Sandrine SERVONNAT.

Contact

Josiane PELLAT (Adjointe à la communication)

Crédit photos :

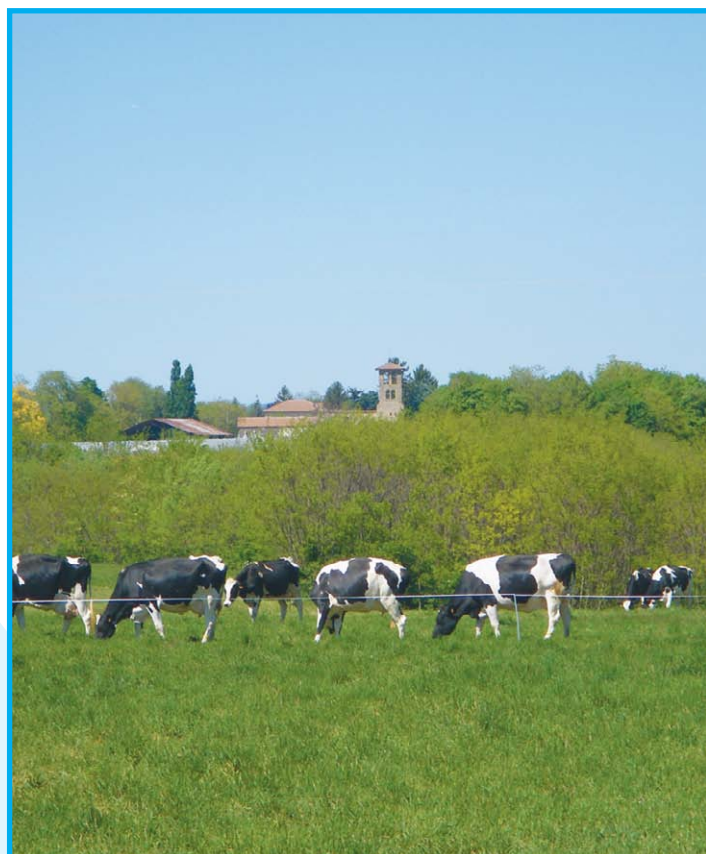
Les membres du Club photo de Ville sous Anjou.
Marius Jouffrey, Mairie, Centre Social « Les 4 vents »,
La Sanne Tennis, CCPR, Le Mas des Champs

Remerciements

A toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué
à l'élaboration de ce bulletin, aux annonceurs.

Conception-Impression

Imprimerie DUPUIS - Salaise sur Sanne



AVIS AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS

Nous vous invitons à nous proposer des photos
que vous aurez réalisées courant 2018
sur la commune, pour les pages de couverture
et les illustrations du bulletin 2019.

Paysages en toutes saisons, lieux insolites,
événements particuliers...
bonne chasse aux images !

Le mot du Maire

CHERS TERREBASSAIRES,

Voici le « Pass » 2018, journal communal retraçant les principaux événements qui ont jalonné l'année 2017 dans notre village.

L'année 2017 a été une année d'élection, présidentielle, législatives et sénatoriales. De nouvelles politiques sont menées et les ressources des communes devront s'adapter à celles-ci. Comme vous pourrez le découvrir dans les pages suivantes, après avoir assuré le financement des derniers investissements sans emprunt, le budget communal permet de nouveau d'envisager de nouveaux projets dans les années à venir.

Vous pourrez également, comme chaque année, revivre les manifestations et activités des associations de notre village. N'hésitez pas à participer à ces moments festifs et culturels pour que notre village vive et pour encourager les bénévoles.

Soucieuse de notre environnement, la commune continue à mettre en place la politique zéro phyto. Les matériels nécessaires à sa mise en œuvre ont été achetés à cet effet.

Le projet de sécurisation du carrefour de Poncin programmé par le Conseil Départemental est lié à l'achat du terrain nécessaire cette opération. Espérons que cette négociation aboutisse rapidement pour ne pas remettre en cause cette réalisation.

Cette année la révision de notre PLU est engagée et son aboutissement est prévu fin 2019. Des informations sur son avancement seront régulièrement communiquées.

Un projet de fusion de la CCPR et de la CCTB est en cours d'études et devrait se concrétiser au premier janvier 2019. Cette fusion fera de la nouvelle communauté de communes, un groupement de 37 Communes, où chacune pourra trouver sa place et sa représentativité assurée.

L'équipe municipale et moi-même poursuivrons notre engagement pour le bien-être de tous et vous souhaitent la réussite de vos projets personnels.

Luc Satre
Maire



La vie communale

Quelques événements...



Accueil des nouveaux habitants



Journée de l'environnement



Initiation aux gestes qui sauvent



Cérémonie du 8 mai animée par la BFT



Repas des aînés

La vie communale

Informations municipales



A L'ÉCOLE

Depuis 2 ans les effectifs de l'école sont en baisse ce qui a eu pour conséquence la fermeture d'une classe à cette rentrée 2017. Ce sont :

- 72 élèves qui sont scolarisés à l'école de Terrebasse ils sont répartis sur 3 classes :
- 21 élèves en Petite section, Moyenne section et Grande section avec **Diane WEISSEND**
- 23 élèves en CP et CE1 avec **Elodie MARSANGO**
- 28 élèves en CE2, CM1 et CM2 avec **Audrey MANIN** (directrice)

L'équipe du personnel communal intervenant à l'école est composée de Pauline PERGER remplaçant Christine GARCIA (Atsem), Viviane MOURIER, Cécile TIMPANO et Martine SERVANT aux postes de la cantine, du transport scolaire et d'entretien des locaux.

Les temps de garderie périscolaire **du matin de 7h15 à 8h15 ; du soir de 15h15 à 17h45 (lundi, mardi, jeudi) et de 15h 15 à 17h15 (vendredi)** sont encadrés par Pauline PERGER avec aussi la présence d'animateurs du centre social « les 4 vents ».

Les Temps Activités Périscolaires (TAP) ont lieu par période (temps entre deux vacances scolaires) **les lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 16h15.**

La rentrée 2018/2019 devrait voir le retour à la semaine de 4 jours, en effet comme l'a prévu un

décret en juin 2017, les communes ont la possibilité de demander une dérogation pour revenir à la semaine scolaire sans mercredi matin. Les enseignantes et les parents d'élèves auraient souhaité cette mise en place dès la rentrée 2017. Le Conseil Municipal a proposé qu'elle soit reportée à la rentrée 2018, pour des raisons d'organisation.

Lors de la réunion du 30 janvier 2018, le Conseil d'école a voté à l'unanimité la proposition d'horaires scolaires présentée par les enseignantes, la Mairie a alors transmis à l'Inspection Académique la demande de dérogation, nous sommes en attente de la réponse. Des informations complémentaires seront données ultérieurement aux familles.



TAP « créer avec des emballages »

La vie communale

Informations municipales

LA VIE DE L'ÉCOLE



**Travail de la classe de CM
avec l'illustrateur Frédéric Marais**



**Animation sur le thème des oiseaux
avec les bénévoles de la bibliothèque**



**Après l'élevage des larves.....
lâcher de papillons !**



Cross de l'école

La vie communale

Informations municipales

A LA MAIRIE

RECRUTEMENT AU POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF :

Suite à la volonté de Madame Céline JACOUD de ne pas concrétiser sa titularisation au 1^{er} mars 2017, un poste au secrétariat de Mairie s'est libéré. Une offre d'emploi a été lancée pour un poste à mi-temps, c'est Madame Nelly CLARET qui a été recrutée. Elle est à l'accueil tous les matins du lundi au vendredi et le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h. Madame CLARET est aussi en poste à temps partiel à la mairie de Saint Romain de Surieu.



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

La précédente information annonçait le lancement du PLU. Pour rappel, cette élaboration se déroule en 3 grandes étapes :

- Etape 1 : l'élaboration d'un diagnostic,
- Etape 2 : la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le PADD,
- Etape 3 : la traduction des grands principes du PADD dans le règlement et le zonage.

Nous finalisons l'étape 1 du diagnostic. Il replace Ville-sous-Anjou dans son histoire, ses paysages, son occupation des sols, ses zones agricoles et naturelles. Il photographie la situation économique, la population, les équipements, le fonctionnement de la commune, etc. Il présente les potentialités et les faiblesses du territoire.

Pour mener à bien cette première étape, nous avons déjà réalisé des rencontres auprès des exploitants agricoles, organisé deux réunions de travail avec le cabinet en charge de l'élaboration du PLU, rencontré les personnes publiques associées (Ex : les représentants de la DDT, de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, des monuments historiques, de la chambre d'agriculture ...).

Cette phase nous a permis de dresser le portrait de la commune.

Les premiers enjeux ont fait ressortir le besoin de protéger notre cadre naturel et agricole, mais aussi de travailler et

valoriser l'organisation des déplacements sur le bourg en leur apportant plus de lisibilité. L'évolution projetée du bourg intègre les notions paysagères, d'habitat et de circulation dans une logique globale d'aménagement.

La prochaine étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) permettra de mettre en place la vision de la commune pour au moins les 10 prochaines années. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue un document de référence dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un document obligatoire qui doit respecter les principes du développement durable (équilibre entre renouvellement urbain et développement agricole, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, utilisation économe et équilibrée des espaces). Il expose, à partir du diagnostic élaboré dans la phase précédente, les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble de la commune. Les thématiques abordées sont multiples : habitat, déplacement, commerces, loisirs, agriculture, nature, ... Il est en cours d'élaboration.

La concertation se poursuit, vous pouvez toujours nous faire part de vos idées et remarques dans le registre à disposition à l'accueil de la mairie ou par courrier. La réunion publique a eu lieu le 15 mars 2018 à 19h à la salle de Terrebasse, tous les habitants avaient reçu une invitation dans leur boîte aux lettres.



CABINET DE SOINS INFIRMIERS

Le cabinet d'infirmières d'Assieu assure depuis plusieurs années des permanences à Ville sous Anjou. Initialement installées dans des locaux communaux rue Emile Romanet, depuis début juillet 2017 les infirmières dispensent leurs soins dans une salle annexe à la salle de Terrebasse, place de la Mairie. Ce local mis à disposition par la commune a été aménagé par Sébastien VALLA, agent technique.

Le cabinet est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 7h30 à 8h15.
Les actes effectués : prises de sang, injections (intramusculaires, sous cutanées, intraveineuses), pansements, ablation de fils ou agrafes, vaccins.

Vous pouvez également joindre les infirmières au **06 80 32 35 04**.

La vie communale

Informations municipales

TRAVAUX :

♦ La cuisine de la salle de Terrebasse avait besoin d'un grand rafraîchissement : remise en état du plafond, changement de luminaires, pose de faïence contre les murs, peinture, changement des appareils électroménagers, aménagement de plans de travail. Les travaux ont été réalisés par notre agent technique Sébastien VALLA.

♦ Toute la boiserie en façade des bâtiments de l'école (portes et fenêtres) a été repeinte, les travaux ont été confiés à l'entreprise MARRON. Par la suite les charpentes des préaux seront aussi repeintes.

♦ Les équipements de l'aire de jeux derrière l'école ont été remis en état et repeints par les agents. Les enfants et leurs parents vont sûrement apprécier. Il est tout simplement souhaitable que cet ensemble reste utilisable en toute sécurité, le plus longtemps possible.

♦ Aménagement du nouveau cimetière : L'étude d'aménagement de l'extension du cimetière a été prise en charge par deux conseillers municipaux, Andrée TOUZARD-PERRIOLAT et Rolland MANDRAND. Après avoir analysé les propositions de différents prestataires et en tenant compte des exigences des Bâtiments de France, un projet est en cours de finalisation.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Malgré l'annulation de l'exercice PPI (Plan de Prévention et d'Intervention) prévu par la Préfecture le mardi 28 novembre 2017 à la Centrale Nucléaire de ST Alban/St Maurice, la mairie de Ville sous Anjou a décidé de maintenir sa journée de mobilisation et de travail sur le sujet.

Elus et employés communaux ont donc été sollicités, afin de travailler sur l'organisation de la commune en cas de crise majeure, quel qu'en soit le risque à l'origine (naturel ou industriel). L'occasion de travailler sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, document qui définit les actions à mettre en œuvre par chacun des acteurs identifiés et recense les moyens mobilisables, afin de gérer au mieux la crise.

Un exercice de confinement grandeur nature a été également réalisé avec l'école de Terrebasse. Les enseignantes ont ainsi pu s'entraîner, revoir leurs fiches actions et faire un inventaire des moyens nécessaires. La résidence service Champérin a été sollicitée pour réfléchir également à son organisation en cas de crise majeure.

Ce genre d'exercice permet de tester l'organisation, de s'entraîner sur ses actions et de déceler quelques points de progrès, et en ce sens, est toujours très enrichissant.



ENVIRONNEMENT :

Dans le cadre du Plan Zérophyto, la commune a fait l'acquisition de matériel adapté aux pratiques de désherbage sans produits phytosanitaires, ces achats ont été subventionnés à 80% par l'Agence de l'Eau.

Afin de pouvoir exécuter certains travaux de broyage et d'égaleage qu'elle confiait à des entreprises extérieures, il était nécessaire d'acquérir des matériels plus performants que ceux possédés. En considérant le coût annuel de ces travaux et le coût de l'investissement de ce nouvel équipement, le Conseil a donc décidé d'opter pour ce choix. La commune s'est donc équipée d'un nouveau tracteur, d'une épareuse, d'une remorque et d'un chargeur. Une subvention du Conseil Régional a aidé au financement. L'objectif est de pouvoir intervenir de façon raisonnée sur l'ensemble de la voirie pour assurer la sécurité et la commodité de passage.

Cependant la commune n'a pas vocation à se substituer aux obligations des propriétaires riverains de la voie publique. Nous rappelons en effet **que les propriétaires sont assujettis à une servitude d'égaleage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de [l'article L2212-2-2](#) du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'égaleage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'égaleage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

La vie communale

Informations municipales

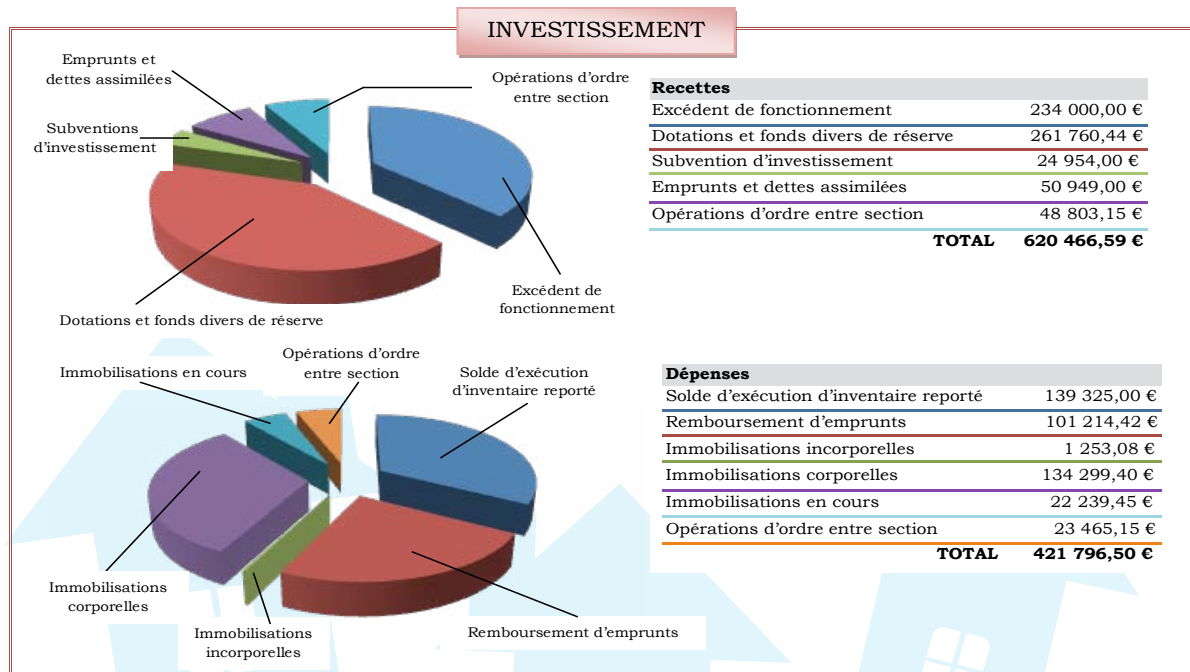
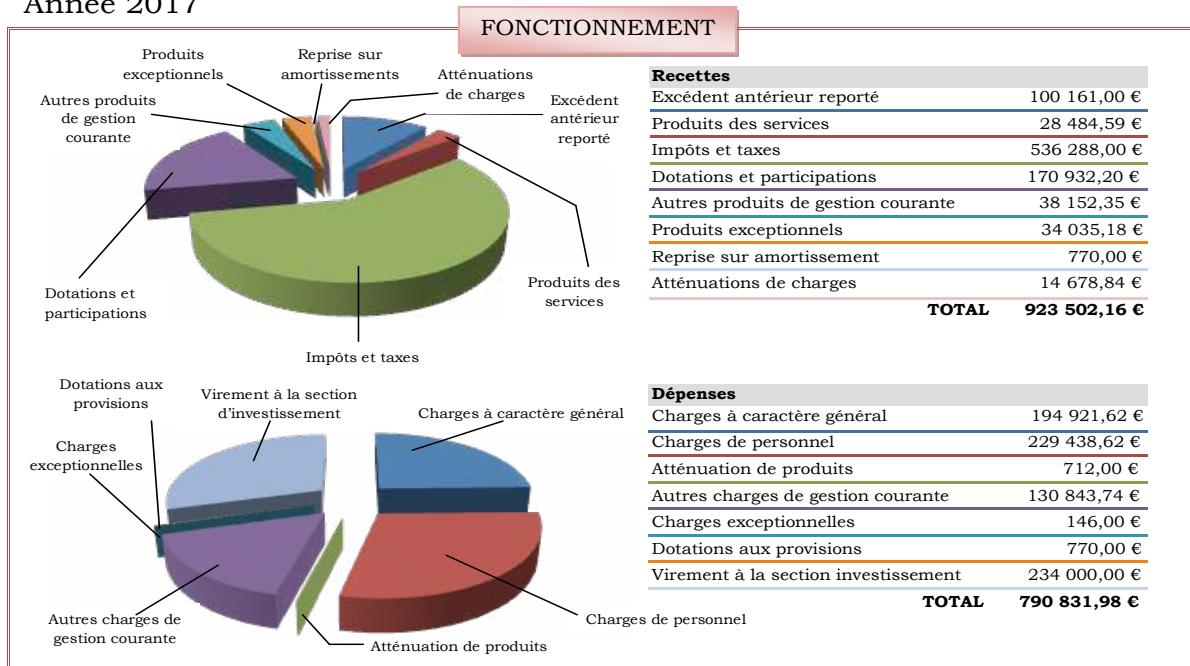
LES FINANCES COMMUNALES - ANNÉE 2017

Lors de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2017, les taux d'imposition 2017 ont été votés. Malgré une baisse constante des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal n'a pas apporté de modifications aux taux d'imposition appliqués :

◆ Taxe d'Habitation :	10,76 %
◆ Taxe Foncière Bâti :	17,75 %
◆ Taxe Foncière Non Bâti :	48,05 %

Les finances communales

Année 2017



Bilan des crédits en cours :

Groupe scolaire :

Emprunt restant dû au 1^{er} janvier 2018 : 746 122 € - Annuités d'environ 100 500 €/an jusqu'en 2025 - Actuellement à un taux compris entre 0,03% et 0,00%

Tracteur + équipements :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 : 52 400 € - Annuités de 10 480 €/an jusqu'en 2022 - A un taux de 0 %

La vie communale

Les repas de quartiers



La vie communale

Notre médiathèque

Notre bibliothèque devenue médiathèque en janvier 2017 depuis la mise en réseau avec les autres structures du pays roussillonnais a connu un regain de dynamisme. Preuve à l'appui, nous avons enregistré 40 nouveaux adhérents au cours de l'année dont 24 adultes et 16 enfants.

En effet, ce nouveau fonctionnement permet un choix élargi d'ouvrages, de DVD, CD puisqu'en un clic nous avons accès aux 11 autres médiathèques pour connaître la disponibilité des documents et pouvoir les réserver. La carte est individuelle, intercommunale et unique à tout le réseau. Elle est gratuite jusqu'à 18 ans et de 5 euros par an pour les adultes. Chaque lecteur peut réserver en ligne.

(reseau-mediathèques.ccpaysroussillonnais.fr)

Pour les bénévoles, cette organisation demande un investissement plus important car elle nécessite plus de concertation donc une participation à des groupes de travail ayant pour thème le numérique, acquisitions, animations ... mais apporte aussi une satisfaction lorsque nous pouvons répondre à la demande de nos lecteurs.

C'est ainsi que nous avons participé à 2 formations dans nos locaux de Ville sous Anjou : « lecture pour les tout petits de 2 à 3 ans » « bibliothèque école : travailler ensemble. »

Formation enrichissante puisque nous accueillons les enfants des écoles, accompagnés de leurs enseignantes toutes les 3 semaines et nous leur proposons des lectures et animations.

Dans le cadre « d'un artiste en résidence », cette année Jérémie Fischer, illustrateur, un atelier sera proposé le samedi 7 avril avec Sophie Glade de 9 à 12h pour une réalisation de marque pages. Cet atelier est ouvert aux enfants à partir de 7 ans et bien sûr aux adultes.

Nous avons voulu marquer les 20 ans de notre bibliothèque par un temps fort le 17 mars. Le matin, nous avons eu la chance de recevoir un jeune auteur terre-bassaire Xavier Massé venu présenter et dédicacer son premier roman policier « Répercussions ».

Nous vous le recommandons vivement. Il vient de recevoir le prix du premier roman décerné par l'association lyonnaise Dora-Suarez qui a pour but de promouvoir le polar. L'après midi, les jeunes lecteurs accompagnés

de leurs parents ont pu participer à un cluedo en live : « qui a tué le loup ? ». Une résolution d'enquête qui a été attractive et une façon de détourner le conte du petit chaperon rouge. En soirée, les 2 comédiens de compagnie Mim 'Osa nous ont emmené dans l'univers de Nathalie Sarraute : « pour un oui ou pour un non » et nous ont amené à réfléchir au thème de l'amitié.



N'hésitez pas à venir pousser la porte de notre médiathèque les jours et horaires suivants :

Lundi de 15h à 16h30,
le mercredi de 10 à 12h et de 16h30 à 17h30,
le samedi de 10 à 11h30.



La lecture reste encore un espace de liberté, d'intimité, de partage, qui devrait survivre aux réseaux sociaux.

*Les bénévoles
de la Médiathèque*

RÉSIDENCE CHAMPÉRIN

Résidence Services Séniors



Résidence Services Champérin
5, route des Combes - 38150 Ville sous Anjou
Tél. 04 74 48 35 30 - Fax 04 74 58 17 51
Mail : contact@champerin.fr

La vie pratique

Notre vie quotidienne



Depuis le 1^{er} juillet 2015 les services des TPR (Transports du Pays Roussillonnais) ont évolué. Le réseau se compose de trois services distincts : une ligne régulière d'agglomération, trois zones de transport à la demande (TAD) et un service aux personnes à mobilité réduite (TAD Access').

Ville sous Anjou se situe dans une zone de **Transport A la Demande (TAD)**, c'est la zone **TAD centre C**. Sur notre commune il y a 7 points d'arrêts : **Place de la Mairie, Poncin, Grange Neuve, Cimetière de Ville, Le Lac, Les Eynauds, Champérin**. Le TAD fonctionne du lundi au samedi uniquement sur réservation. Pour les horaires contactez :

INFOS TPR 04 74 29 31 28 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Pour les réservations TAD ou TAD Access' :
0 800 00 17 79 tous les jours de 7h à 19h.

Toutes les infos sur www.bustpr.fr



DATES DE REPORTS DE COLLECTES DES JOURS FÉRIÉS 2018

Jeudi 10 mai - report au samedi 21 mai

Lundi 21 mai - report au mardi 22 mai

Jeudi 01 novembre - report au samedi 03 novembre

ANIMAUX EN DIVAGATION

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter la divagation, les désagréments provoqués par des aboiements intempestifs.

AIDER LA VIE !

Devenez donneur de sang, de plaquettes ou de plasma.

Vous aiderez ainsi des milliers de malades qui ont besoin de sang tous les ans.

Établissement Français du Sang
Rhône-Alpes
Site de Lyon
1-3 Rue du Vercors
69364 LYON CEDEX

Prochaines collectes au Sémaphore à Roussillon :

Les mardis 29 mai,
18 septembre - 20 novembre 2018
9h45-12h15 et 14h45-19h15

NUISANCES SONORES

HORAIRES A RESPECTER

Article 4 de l'arrêté préfectoral : Toutes précautions doivent être prises pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportement non adaptés aux locaux. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

La vie pratique

Adresses et numéros utiles

SERVICES DE SECOURS - URGENCES

- **Pompiers** : ☎ Appeler le 18
- **Urgence médicale** : ☎ Appeler le 15 (112 pour les portables)
- **Brigade de Gendarmerie** (19 rue Fernand Léger, 38550 Roussillon) : ☎ 04 74 86 20 17
- **Conseil médical pour l'Isère** (de 18h à 8h) : ☎ 0 810 15 33 33
- **Centre anti-poison (Lyon)** : ☎ 04 72 11 69 11
- **Violences conjugales** : ☎ Appeler le 39 19
- **Allo enfance maltraitée** : ☎ Appeler le 119
- **Drogue-Alcool-Tabac-Infos service** : ☎ 0 800 23 13 13

MAIRIE

☎ 04 74 84 04 55

Fax. 04 74 84 11 81

mairie2.vsa@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00

le 1^{er} samedi du mois de 10h00 à 12h00

Horaires de présence du Maire en mairie :

Contactez le secrétariat de mairie

Centre Communal d'Action Sociale :

Adjointe en charge: M^{me} Josiane PELLAT

Contactez le secrétariat de mairie

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Téléphoner en mairie pour la réservation Tarifs 2018 :

Habitants de la commune : Salle de Terrebasse 110€ - Salle E.Romanet 300€

Extérieurs à la commune : Salle de Terrebasse 220€ - Salle E.Romanet 700€

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

Maurice ROSTAING ☎ 04 74 84 05 82

Tables, bancs, vaisselle du Comité des Fêtes.

(Exemple : 1 table +2 bancs = 2 €)

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Lundi de 15h00 à 16h 30

Mercredi de 10h 00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30

Samedi de 10h 00 à 11h 30.

☎ 04 74 58 17 49 Pendant les heures de permanences

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Directrice : M^{me} Audrey MANIN

☎ 04 74 84 04 67

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture pour l'année 2017/2018 :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

De 7h15 à 8h15 et de 15h15 à 17h45 (17h15 le vendredi)

☎ 04 74 84 04 67

COLLÈGE DU SECTEUR

Collège de Salaise sur Sanne

Principal Monsieur Alain BENAVENTE

☎ 04 74 29 79 01

SERVICES LOCAUX

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte le lundi matin **en semaine impaire** (conteneur jaune)

Collecte le jeudi ou vendredi matin suivant le quartier (conteneur vert)

Dans tous les cas prévoir de sortir les conteneurs la veille au soir.

Pour tous renseignements concernant la collecte ou les conteneurs contacter la CCPR Service environnement :

☎ 04 74 29 31 15

DÉCHETTERIE

Ville sous Anjou - rue de Grange Neuve

CCPR : ☎ 04 74 29 31 15

Horaires d'ouverture :

du 1^{er} Novembre au 28 février

- lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

du 1^{er} mars au 31 octobre

- lundi, mercredi, vendredi de 15h à 19 h

- samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Récupération des déchets de soin à la déchetterie de Saint Clair du Rhône. Toutes les déchetteries de la CCPR sont également accessibles aux habitants de Ville sous Anjou

Renseignements : ☎ 04 74 29 31 15

ÉLECTRICITÉ

EDF - GDF Dépannage : ☎ 08 10 76 17 73

EDF - GDF Accueil clientèle ménage : ☎ 08 10 65 96 67

EDF - GDF Accueil clientèle professionnelle : ☎ 08 10 87 22 76

EAU

* Si vous réglez à la **SDEI**

- Pour tous travaux ou toute intervention d'urgence :

☎ 0 810 396 396.

- Pour tout renseignement au Syndicat Gerbey Bourrassonnes (Président : Louis MONNET) : Mairie d'Auberives-sur-Varèze ☎ 04 74 84 90 13.

* Si vous réglez au SYNDICAT DOLON-VAREZE :

☎ 04 74 79 50 12.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Maison de l'eau Syndicat Dolon-Varèze : ☎ 04 74 79 50 12.

SPMR :

Servitudes ou informations Pipeline : ☎ 04 74 31 42 00

(VILLETTE de VIENNE)

TÉLÉALARME

Pour tous ceux qui dépendent de la communauté d'agglomération du pays Viennois (54 Avenue Berthelot, Vienne) :

☎ 04 74 78 41 90.

Pour ceux qui ont choisi la télé-assistance HomVeil :

☎ 0 810 11 53 06 (N° Azur)

RIVES DE LA SANNE : Bassin hydraulique de la Sanne : Mairie de St Romain de Surieu : ☎ 04 74 79 42 60 fax : 04 74 79 44 73

PAROISSE

☎ 04 74 86 29 57 Le Péage de Roussillon

Père Jean Claude Lefèbvre

Maison du Pays Roussillonnais / office de tourisme

Château de Roussillon - Place de l'Edit - ☎ 04 74 86 72 07

www.tourisme-pays-roussillonnais.fr

La vie pratique

Adresses et numéros utiles

SANTÉ - SOCIAL - LOGEMENT - EMPLOI

CABINET DE SOINS INFIRMIÈRES D.E.

(I. Verrat, C. Fombonne, I. Béal, L. Vincendon) :

☎ 04 74 84 46 08 ou 06 80 32 35 04

Permanence au Cabinet place de la Mairie :
les lundis, mercredis et vendredis de 7h30 à 8h15.

CLINIQUE DES CÔTES DU RHÔNE

Rue Fernand Léger - 38150 ROUSSILLON - ☎ 04 74 29 28 28

HOPITAL DE VIENNE : ☎ 04 74 31 33 33

SERVICES DE GARDE

Pharmacie : ☎ 04 74 86 13 13

Médecin : ☎ 04 74 86 45 45

SÉCURITÉ SOCIALE

Rue Ambroise Croizat - 38 150 ROUSSILLON - ☎ 04 74 11 10 76

A.D.P.A.H. – (Aide à Domicile aux Personnes Agées ou Handicapées)

M^{me} THOMANN - 5 Rue Bel Stendhal 38150 Roussillon

☎ 04 74 86 55 82

CENTRE SOCIAL « Les 4 vents » à St Romain de Surieu :

☎ 04 74 84 43 92

CAF - Caisse d'allocations familiales de Vienne

- Point d'accueil au centre social de Roussillon (☎ 04 74 29 00 60)
sur rendez vous tous les lundis et les 2^{ème} et 4^{ème} mardis
- Accueil téléphonique au 0 810 25 38 80, un conseiller répond du
lundi au vendredi.

CONCILIATEUR MEDiateur DE JUSTICE

M^r Alain FOURNIER pour le canton de Roussillon.

Il reçoit gratuitement les lundis de 9h 00 à 12h 00 en mairie de
Roussillon, pour résoudre à l'amiable vos litiges privés.

Prendre rendez-vous à la mairie de Roussillon ☎ 04 74 29 01 00

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance, Place Charles de Gaulle BP115
38200 Vienne ☎ 04 74 78 81 81

Tribunal d'Instance, 27, rue de Bourgogne 38200 Vienne

☎ 04 74 78 83 83

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

M^{me} DUMOULIN Permanence à la Mairie du Péage-de-Roussillon
les 1^{er} et 3^{èmes} jeudis du mois de 9h à 12h ☎ 04 74 86 23 94

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

24 bis avenue J. Jaurès 38150 Roussillon - ☎ 04 74 86 55 62

TRAIT D'UNION SUD (médiation familiale)

13 rue de la Gare 38550 Le Péage de Roussillon - ☎ 04 74 29 99 92

57 bis avenue du Général Leclerc 38200 Vienne - ☎ 04 74 85 02 95

www.trait-dunion-famille.fr

SERVICE ÉCOUTE FAMILLE : ☎ 04 76 43 34 25

LA MAISON DES ADOLESCENTS :

- Un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes et leurs familles.
81, avenue du Général Leclerc à Vienne - ☎ 04 74 53 89 21

- Antenne Roussillonnaise : 13 rue de la Gare - Le Péage de
Roussillon - ☎ 04 74 53 89 21

CENTRE MEDICO - SOCIAUX - ASSISTANTES SOCIALES

Familles avec enfants, personnes isolées, jeunes, couples sans
enfants à charge : M^{me} CHENEVIER

68 avenue de Bel Air bât.3 - 38150 Roussillon - ☎ 04 74 11 20 50

MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL : TERRITOIRE ISÈRE

RHODANIE Service Autonomie

3 Quai Frédéric Mistral BP 222 - 38217 Vienne - ☎ 04 74 87 93 30

A.PRE.SS : Accès aux droits et aides aux victimes d'un acte de
délinquance - ☎ 04.74.53.58.13

- Permanences en mairie de Roussillon les mardis de 14h à 17h

- Permanence à la gendarmerie de Roussillon 2^{ème} et 4^{ème} mardi de
chaque mois de 9h à 12h.

PREvenir : Prévention en Isère Rhodanienne, association de
prévention spécialisée (éduquer-promouvoir-prévenir-protéger)

32 rue de la République 38550 Le Péage de Roussillon

☎ 04 74 86 34 64 / Educateurs : 06 23 47 63 79 ou 06 23 47 64 09

paysrous@prev-ir.fr

RÉSIDENCE SERVICES CHAMPERIN

5, route des Combes 38150 Ville sous Anjou

☎ 04 74 48 35 30

ADIL – Association Départementale d'Information sur le Logement

Permanence dans les locaux de la CCPR le 1^{er} mercredi de chaque
mois de 9h à 12h.

Rue du 19 mars 1962 - St Maurice l'Exil

Renseignements : ☎ 04 76 93 92 61

H&D- Habitat et Développement

Permanence conseils sur l'amélioration de l'habitat dans les locaux
de la CCPR les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h
rue du 19 mars 1962 – St Maurice l'Exil .

Renseignements : ☎ 06 81 65 50 78 du lundi au vendredi

UMIJ - Union Mutualiste pour l'habitat et l'insertion des jeunes

M^{me} EVIEUX - Les Ayencins 1, allée 6 - 38550 Péage de Roussillon

☎ 04 74 86 54 96

ADOMA Logements sociaux ☎ 04 74 86 20 90

CADA Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

☎ 04 74 86 18 42

Résidence Le Limousin, 17 rue du Limousin - 38550 Le Péage de Roussillon

ADVIVO - LOGEMENTS SOCIAUX

1 Square de la Résistance BP 114 38209 Vienne Cedex

☎ 04 74 78 39 00 - Mail : accueil@advivo.fr

POLE EMPLOI

8 rue Anatole France 38150 Roussillon : ☎ 3949 ou fax : 04 74 29 58 17

AGENCE LOCAL INSERTION (accompagnement professionnel
des bénéficiaires du RSA)

ALI 3 rue Anatole France 38150 Roussillon - ☎ 04 74 86 63 75

MISSION LOCALE ISERE RHODANIE

MLIR - Antenne de Roussillon

☎ 04 74 86 48 61

La vie pratique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Rue du 19 Mars 1962 – BP 470 – 38 554 St Maurice l'Exil

Tél. 04.74.29.31.00 – Fax 04.74.29.31.09 – www.ccpaysroussillonnais.fr

DECHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES : les collectes et les distributions de conteneurs sont organisées par la CCPR. Des ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ces domaines (Tél : 04 74 29 31 15).

Tous vos documents administratifs

DEPUIS LE 21 MARS 2017 DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE, TOUT COMME POUR LES PASSEPORTS, LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) NE SE FONT PLUS DANS LA COMMUNE DE RÉSIDENCE MAIS UNIQUEMENT DANS LES MAIRIES ÉQUIPÉES D'UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE APPELÉ DISPOSITIF DE RECUEIL (DR), C'EST DANS LA MÊME MAIRIE QUE LE DOCUMENT EST À RÉCEPTIONNER PAR LE DEMANDEUR. SUR NOTRE TERRITOIRE, IL FAUT DÉSORMAIS SE RENDRE À LA MAIRIE DE ROUSSILLON (OU VIENNE) POUR OBTENIR UNE CNI.

ETAT CIVIL

DOCUMENTS DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER ?	PRINCIPALES PIÈCES A FOURNIR
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille, carte d'identité, certificat d'accouchement. Dans les 3 jours qui suivent la naissance.
Extrait d'acte de naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Étrangères. Service central de l'État Civil BP 1056 – 44035 Nantes cedex. Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr	Date et lieu de naissance, noms et prénoms. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Les citoyens français nés à l'étranger sont directement redirigés vers le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères, qui gère les copies intégrales d'actes d'état civil à l'étranger pour des personnes de nationalité française. Les demandes sont acheminées aux communes concernées, celles-ci pouvant être alertées par courriel.
Copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou par internet : www.acte-etat.civil.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé + noms et prénoms des parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse. Les citoyens nés dans une commune française peuvent déposer une demande. Lorsque leur commune de naissance dispose d'un service de demande de copie intégrale d'actes par Internet, l'internaute est redirigé vers le site Internet de celle-ci. Quelque soit le mode de transmission, les Français recevront leur copie intégrale d'acte de naissance quelques jours plus tard par courrier. Gratuit et sécurisé.
Reconnaissance (d'un enfant naturel)	Mairie	Carte d'identité des déclarants, justificatif de domicile. Avant ou après la naissance.
Copie intégrale d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée + noms et prénoms de ses parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.
Certificat de vie commune ou de concubinage	Mairie du domicile	Fournir une pièce d'identité pour chaque personne et des justificatifs de domicile. Gratuit mais pas obligation pour les maires de délivrer ce certificat d'où il convient de se renseigner auprès de votre mairie.
Attestation d'engagement dans les liens du PACS	Au lieu d'enregistrement de la convention (Tribunal d'instance, Mairie ou Notaire)	Se renseigner car différentes selon le lieu d'enregistrement.
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de séparation de corps ou divorce, un autre livret pourra être remis à celui qui en est dépourvu.
Copie jugement de divorce	Avocat ou Tribunal qui a prononcé le divorce	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès. Dans les 24h. qui suivent le décès.
Copie intégrale d'acte de décès	Mairie où a été dressé l'acte ou Mairie du dernier domicile du défunt.	Indiquer les nom et prénoms du défunt et la date du décès. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille de la personne décédée, profession et adresse des héritiers.

RÉGLEMENTATION PUBLIQUE

DOCUMENTS DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER ?	PRINCIPALES PIÈCES A FOURNIR
Carte nationale d'identité	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie
Passeport biométrique	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du lieu de votre domicile	Un justificatif d'identité, un justificatif de domicile + des pièces complémentaires qui varient selon votre situation.
Extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3)	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 www.cjn.justice.gouv.fr	Noms et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), date et lieu de naissance, adresse actuelle. Gratuit. Ne pas joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.
Recensement en vue de l'appel de présentation à la Défense	Mairie de votre domicile rendez-vous sur MAJDC.FR	Tout français (garçon ou fille) âgés de 16 ans doit se faire recenser. Fournir une pièce d'identité et le livret de famille.
Carte d'invalidité	Mairie du domicile	Se renseigner en Mairie pour les documents à fournir
Certificat de vie pour étranger résidant en France	Mairie du domicile	Livret de famille ou carte nationale d'identité.
Titre de séjour pour l'étranger	Sous-Préfecture	Se renseigner en Sous-Préfecture de Vienne pour la constitution du dossier (04 74 53 26 25)
Attestation d'accueil d'étranger	Mairie	Se renseigner en Mairie pour la constitution du dossier
Demande de naturalisation	Préfecture	Prendre RDV avec la Préfecture par téléphone. ☎ : 08 21 80 30 38
Inscription sur les listes électorales	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou de paiement des impôts locaux depuis plus de 5 ans
Carte électorale	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Gratuit. Après inscription sur les listes électorales.
Certificat de résidence	Mairie du domicile	Fournir un justificatif de domicile. Gratuit.
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être apposée sur présentation de la carte d'identité, devant un employé municipal.

AUTRES DEMANDES

Certificat de scolarité	Directeur de l'école	
Certificat de travail	L'employeur	
Permis de conduire	Préfecture ou Sous-Préfecture	Permis réussi après examen : dossier à retirer auprès de votre auto-école, de la préfecture ou de la sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement de votre titre. Duplicata : dossier à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement et l'envoi du titre. Demande de visite médicale : imprimé à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture, ainsi que la liste des médecins de ville agréés.
Certificat d'immatriculation (ancienne carte grise)	Préfecture ou Sous-préfecture	Véhicule neuf : soit demande de certificat d'immatriculation CERFA délivrée par le constructeur ou son représentant et une pièce d'identité en cours de validité, soit une demande de certificat d'immatriculation, une pièce d'identité en cours de validité, un certificat de conformité communautaire, une facture établie par le vendeur ou un certificat de cession. Véhicule d'occasion : une demande de certificat d'immatriculation, l'ancienne carte grise, le certificat de cession, le contrôle technique de moins de 6 mois, une pièce d'identité en cours de validité. Si demande par courrier joindre une enveloppe timbrée (lettre suivie ou recommandée avec liasse).
Certificat de non gage	Préfecture (borne dans hall d'accueil), sous-préfecture ou www.interieur.gouv.fr « A VOTRE SERVICE » puis « vos démarches ».	Date de première mise en circulation et numéro d'immatriculation du véhicule.
Certificat de propriété	Notaire ou Tribunal d'instance du domicile	
Permis de chasser	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Pour l'examen obligatoire et les tarifs, s'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs 65 av. Jean Jaurès 38320 EYBENS (tél. 04 76 62 97 78). La FDCI organise la formation et l'examen, l'ONCFS délivre le permis de chasser.

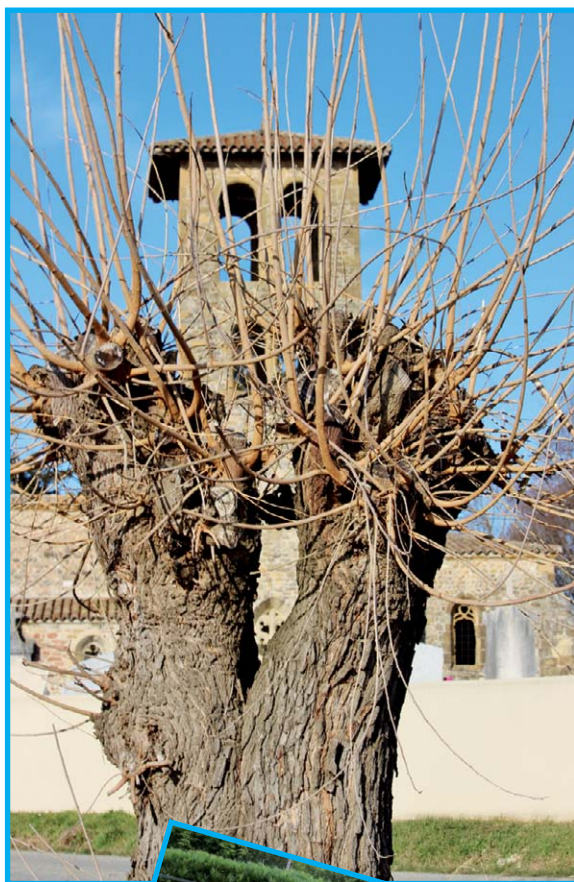
Pour en savoir plus : appeler le 3939 (0,12€/min) ou consulter les sites Internet suivants : www.isere.pref.gouv.fr / www.service-public.fr

Découvrir la commune



Les camping-caristes du CCCRA aiment Terrebasse et la région !

Les membres du Camping Car Club Rhône Alpes (CCCRA), se sont retrouvés trois fois depuis octobre 2016, sur l'aire de service de la commune sous l'impulsion de Christiane Périer, résidente de la commune et membre du club. De plus en plus de communes ont compris l'intérêt de recevoir ces touristes et mettent à leur disposition des structures adaptées. Le retour sur investissement est toujours positif, un camping-car qui s'arrête c'est quelqu'un qui consomme local. Le cas de Ville Sous Anjou est un peu particulier puisqu'il n'y a pas de commerce, donc pas de retombées directes pour la commune, néanmoins cet équipement permet aux touristes de passage (français ou étrangers) de visiter et d'apprécier notre région. Le cadre exceptionnel de l'aire de service, sa fonctionnalité, incitent à revenir pour découvrir tous les attraits touristiques et économiques de notre territoire.



Vie associative

Associations Communales

Associations	Président	Section	Responsable	Téléphone	Jours
COMITÉ DES FÊTES	Maurice ROSTAING	Animation du village	Président Maurice ROSTAING	06 11 28 20 66	Salle de Terrebasse Réunion le 1 ^{er} mardi du mois
		Carterie	Chantal MANDRAND	04 74 84 04 84	Salle de Terrebasse Les lundis de 17h30 à 19h30
		Volley-Ball	Serge DOMAS	06 09 54 56 75	Gymnase Pierre Quinon (Salaise) Les lundis soirs
		Yoga	Régine GENRE	06 19 29 79 58	Salle de Terrebasse Les mercredis de 18h30 à 20h Avec Patricia ROYER
		Section jeunes	Elsa RIEU	06 42 15 37 28	

BIBLIOTHÈQUE	Catherine FOMBONNE	Animation de la bibliothèque		04 74 58 17 49	Lundi de 15h00 à 16h30 Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30, Samedi de 10h à 11h30
EDUCATION CANINE	Serge GERIN Claude ROUSSEAU			06 85 82 36 93 04 74 86 51 69	Samedi de 14h à 18h Dimanche de 9h à 12h
GYM	Hélène DOUDEAU			04 74 84 05 36	Salle E. Romanet Mardi de 18h15 à 19h15 (gym douce), 19h15 à 20h15 (gym tonic)
BATTERIE FANFARE TERREBASSE	Christian CORSAT	Batterie Fanfare		04 74 86 19 33 06 31 46 41 99	Rue Emile Romanet vendredi de 18h à 20h (hiver) de 20h à 22h (été)
A.C.C.A	Jérémy ALCANTARA	Chasse		06.98.36.34.67	
CLUB DE L'AMITIÉ	Marcel MAGNIN	Rencontre des retraités		04 74 29 83 88	Salle de Terrebasse 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de chaque mois
CLUB PHOTO	Monique JUILLET			04 74 29 67 79	Local Salle E. Romanet Mercredi à 17h30 Réunion le 1 ^{er} mardi du mois
SOU DES ECOLES	Stéphane PETREQUIN			06 84 98 86 91	Salle de Terrebasse Lors de la préparation des manifestations mardi à 20h

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES : Renseignements au Centre Social « Les 4 vents » 04 74 84 43 92



Vente des bioches de l'Espoir par des membres de différentes associations communales et du C.C.A.S.

Vie associative

Le Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de Ville sous Anjou créé en 1976, a pour but d'animer et de faire vivre notre commune, d'apporter un soutien à toutes associations ou particuliers dans la réalisation d'un projet festif, culturel ou sportif.

Tous les premiers mardis du mois, les membres du Comité se réunissent à 20h à la salle de Terrebasse pour préparer les manifestations à venir, si vous avez un projet ou si tout simplement vous souhaitez rejoindre l'équipe de

bénévoles, n'hésitez pas à vous inviter à ces rencontres. L'année 2017 a été riche en événements festifs : soirée choucroute, repas des Aînés, vente de fleurs pour la journée humanitaire, marché des loisirs créatifs, fête du 14 juillet et son feu d'artifice, ciné plein air, balade gourmande, pucier des couturières, soirée théâtre, exposition artistique.. Toutes ces manifestations qui animent le village, sont autant d'occasion de rencontres et d'échanges.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018 DU COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 11 mars	Repas des Aînés de la commune avec le C.C.A.S.
Dimanche 29 avril	Le matin : vente de fleurs pour la journée humanitaire de 9h00 à 17h00 : Exposition "Mille créations" à la salle Romanet.
Samedi 2 et Dimanche 3 Juin	Expositions de la section carterie et du club photo à la salle Romanet
Samedi 14 Juillet	Concours de pétanque, repas et feu d'artifice
Vendredi 24 août	Ciné plein air à la tombée de la nuit
Dimanche 2 septembre	Balade gourmande
Dimanche 23 septembre	Pucier des couturières
Sam. 17 et dim. 18 novembre	Exposition artistique salle E. Romanet



La vie associative

Les sections en images...



Section jeunes

La section jeunes du Comité des Fêtes a régalé avec ses pizzas cuites au four à bois. D'autres temps conviviaux seront proposés en 2018.

Atelier carterie

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous rejoindre **les lundis de 17h30 à 19h30 salle de Terrebasse**, vous serez accueillis à tout moment de l'année. Il n'y a aucune obligation d'être présent toutes les semaines, chacune vient à son rythme, suivant ses disponibilités et ses envies. Vous apprendrez à réaliser des cartes pour toutes les occasions : naissance, mariage, communion, décès, anniversaire, fête, Noël. Pendant les vacances scolaires des stages de carterie sont proposés aux jeunes à partir de 10 ans .

Renseignements : 04 74 84 04 84.

La section carterie du Comité des Fêtes vous invite
à l'exposition « Mille créations »
dimanche 29 avril à la salle Emile Romanet.



Section Yoga

La section Yoga du Comité des Fêtes a proposé un atelier « Bain sonore », une séance de relaxation musicale avec des bols tibétains et divers instruments musicaux du monde.

Pour comprendre le yoga, il est nécessaire d'en faire l'expérience, c'est possible tous les mercredis de 18h 30 à 20 h à la salle de Terrebasse de ville sous Anjou.

Contact : Régine GENRE 06 19 29 79 58

La vie associative

Balade gourmande 2017 en images...



Un groupe au départ



Les cuisinières au Champ



Traversée de la Sanne sur le petit pont de bois

Section Volley



Lundi soir, 21h, à quatre pattes dans le salon, je regarde sous le canapé, sous les fauteuils, je soulève tous les coussins en pensant " Mais où peut-elle bien être ? " Déjà au moins 5 bonnes minutes que je la cherche. Découragé, je m'affale dans un fauteuil. Et là, mon regard se porte sur le tapis de jeux de mes enfants et je la vois trônant au-dessus d'un amas de jouets. Quel soulagement, je me lève, je la prends à pleine main et je retourne m'asseoir. Je vais enfin pouvoir regarder la télévision. La télécommande dans une main, je suis prêt à feuilleter le programme afin de faire mon choix. Je regarde sur la table basse, pas de programme. " Mais où peut-il bien être ? " me dis-je en me levant pour, à nouveau, partir en exploration dans le salon. Après quelques minutes je le trouve, je fais mon choix et je m'installe confortablement. J'allume ma télévision, je sélectionne la chaîne voulue, le film a déjà commencé. Difficile de suivre l'intrigue sans avoir vu le début. Je serai réveillé bien plus tard par la musique

tapageuse d'un spot publicitaire nocturne. Si vous ne voulez pas que cette mésaventure vous arrive, pourquoi ne pas laisser votre télécommande de côté le lundi soir pour rejoindre la section volley-ball du comité des fêtes. Les membres de cette section se retrouvent, de début septembre à fin juin, de 20h30 à 22h30 tous les lundis, au gymnase Pierre Quinon (gymnase du collège Jean Ferrat de Salaise sur Sanne). Sans limite d'âge et sans exigence d'un quelconque niveau sportif, les participants se retrouvent pour pratiquer ensemble du volley-ball loisir. Pas de compétition, pas de championnat mais seulement de temps en temps quelques rencontres amicales avec des équipes de clubs ou d'associations voisines.

**Si vous voulez vous rendre compte par vous-même, n'hésitez pas à nous contacter :
Serge DOMAS 06 09 54 56 75
nous vous inviterons avec plaisir
à venir à l'une de nos séances.**

La vie associative

Le Sou des écoles



L'équipe du Sou des écoles vous donne rendez-vous pour sa prochaine manifestation
Le dimanche 15 avril 2018 : vide grenier

Les bénéfices de toutes les manifestations servent à financer différentes sorties scolaires
et des spectacles pour les enfants.

Contact : Stéphane PETREQUIN, président du Sou des écoles

La vie associative

Le Club Photo

Voilà 28 ans que le Club Photo a été créé.
Les appareils, la façon de photographier, la méthode de développement, tout a changé.

La passion, l'envie de partager ses connaissances, la joie de faire connaître à d'autres ses réalisations, tout cela n'a pas changé.

Les 10 adhérents que forment le Club actuellement se retrouvent tous les premiers mardis du mois à 19 h 15 dans le local situé dans l'entrée de la salle Emile Romanet. Chaque mois vous pouvez découvrir dans ce hall d'entrée nos photos sur des thèmes variés : Vieux Crépis - Couleur Verte - Sur l'Etagère - Les Yeux - La Vieillesse ...

Tous les ans en juin (**2 et 3 en 2018**) avec la section carterie du Comité des Fêtes, nous partageons une expo à laquelle nous avons toujours beaucoup de plaisir à vous rencontrer. Cette année les thèmes retenus sont : Les Champs - Animaux (à 4 pattes !) - Noir et Blanc - Thème libre couleur.

Pour encore plus de convivialité nous organisons une sortie annuelle, avec les conjoints, le 5 mai nous découvrirons Alba la Romaine.



**Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre,
pour tous renseignements vous pouvez contacter :**

Monique Juillet - Présidente : 04 74 29 67 79

Viviane Mourier - Trésorière : 04 74 84 05 59

Béatrice Rambaud - Secrétaire : 04 74 84 05 14

Monique JUILLET - Présidente du Club

Le Club de l'amitié

Les années passent et le club continue son petit bonhomme de chemin bien sûr les maladies et les décès font des ravages dans nos rangs il faut se faire une raison les retraités un peu plus jeunes n'y viendront pas !! Et personne ne peut dire pourquoi les clubs des alentours qui semblaient protégés, sont touchés eux aussi à leur tour.

Heureusement la résidence CHAMPERIN nous amène quelques éléments ce qui pour nous est un excellent apport ; renforce le nombre de nos adhérents et permet à l'association de rester viable pour l'instant.

Le club remercie chaleureusement le comité des fêtes et la municipalité pour l'aide très précieuse qu'ils nous apportent et espère vivement pouvoir continuer encore des années comme cela.



Marcel MAGNIN - Président du club

La vie associative

Club de gym volontaire

Vous avez envie de pratiquer une activité sportive, partager des moments conviviaux, prendre soin de votre santé.... Venez rejoindre le club de gym animé par Emilie, titulaire du DEUST, métier de la forme. Le club accueille à tout moment de l'année de nouveaux adhérents et offre 2 séances d'essai.

Chaque mardi, hors vacances scolaires :

- gym douce de 18h15 à 19h15

- gym tonique de 19h15 à 20h30

Au printemps, le 22 avril, une randonnée pédestre vous permettra de découvrir la nature autour du village, 3 circuits seront proposés.



Renseignements :

Hélène DOUDEAU : 06 13 50 60 98

Claudette TRACOL: 04 74 86 38 22

Aurélié CÍCILIEN : 06 16 37 88 16

La FNAGA de la SANNE



L'association des anciens combattants d'Algérie du Maroc et de la Tunisie regroupe des anciens d'Afrique du Nord ou leur épouse et des membres honoraires des 3 communes de **La Chapelle de Surieu, St Romain de Surieu et Ville sous Anjou**. Son siège est situé à Ville sous Anjou.

Son bureau est composé de :

- Roger FINAND, président, La Chapelle de Surieu
- Georges DESPIERRE, vice président, La Chapelle de Surieu
- Robert TAILLAND, secrétaire, Ville sous Anjou
- Maurice ROCHER, trésorier
- Henri PASSERON, trésorier adjoint, La Chapelle de Surieu



La vie associative

Éducation canine Ville Sous Anjou

Créé le 1er avril 1977, le club d'éducation canine de Ville Sous Anjou propose de nombreuses disciplines, école du chiot, obéissance, agility, obérythmée, attelage, pistage, ring/RCI et travail à l'eau, animées par des moniteurs passionnés et disponibles pour donner de précieux conseils.

C'est Jean-Claude Pénart, un passionné de la race Terre-Neuve qui fut chargé de mettre en place une section de travail à l'eau. Il a été le premier à pratiquer et à mettre en œuvre cette discipline dans la région Rhône-Alpes. L'impératif étant bien sûr d'avoir un plan d'eau pour pratiquer les entraînements de ces gros chiens aux pieds palmés, c'est le site de l'île Barlet à Saint Romain en Gal qui a été choisi dans les années 2000 et fut conservé jusqu'en 2013, date à laquelle le club a eu l'opportunité d'acquérir l'étang de la Balme, montée des Grands Prés, à Reventin Vaugris. C'est donc depuis cette date que la section, nommée TN 69 (Terre-Neuve suivi du département du premier plan d'eau), pratique le travail à l'eau dans un cadre aménagé spécialement pour le bonheur des Terre-Neuve, sous la direction du nouveau responsable de la section, Fred Thomas. Ce sont une cinquantaine de ces bons «nounours» qui, un week-end sur deux, apprennent à ramener sur la berge, baigneurs, matériels, bateaux. Les entraînements sont basés sur l'écoute, l'éducation au sol, les apprentissages de bases



et chacun peut y trouver son compte, évoluer suivant sa motivation et ces objectifs. Nombreux sont ceux qui ont réussi leur certificat d'aptitude et leurs degrés, lors de concours nationaux, organisés souvent sur les bords de la Méditerranée ou de l'océan.

Les séances au club à Ville sous Anjou :

Tous les samedis après-midi de 14h à 17h
et tous les dimanches matin de 9h à 12h,
cours d'éducation canine pour toutes races de chiens
dès l'âge de 3 mois (après vaccinations).

Contact : Serge Gerin 06.47.16.52.01

Prochaine manifestation :

Fête des chiens le dimanche 1er juillet 2018



TRAVAUX AGRICOLES
FRETON Bernard
47 Route des Combes
38150 Ville sous Anjou

Tél. : 09 67 45 87 24
Portable : 06 82 71 02 97



la Coccinelle

Magasin de producteurs vente de fruits et légumes
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

7 route d'Auberives - ROUSSILLON
en face du club cynophile de VILLE SOUS ANJOU

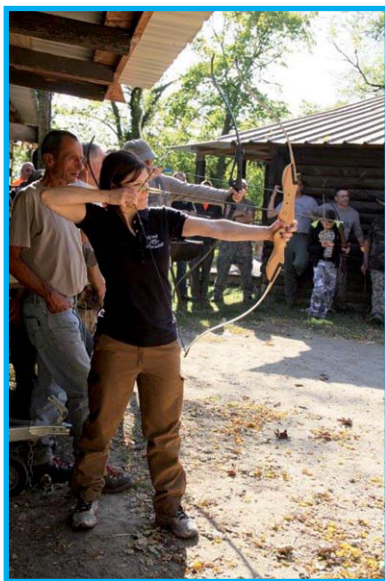
06 62 35 13 09

La vie associative

AGGA Ville Sous Arjou

« UN DIMANCHE A LA CHASSE »

Faire la chasse aux idées reçues ! Voilà le défi que tentent de relever les chasseurs. Dans notre société moderne, nous en véhiculons tous et malheureusement la chasse n'y échappe pas. Pour ce faire la Fédération Nationale des Chasseurs a mis en place depuis quelques années l'opération « Un Dimanche à la chasse » qui se déroule traditionnellement le 3e dimanche d'octobre. Le principe consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent une immersion totale au cœur d'une partie de chasse : de ses préparatifs sécuritaires, jusqu'au dénouement et le ravitaillement à la cabane. Conscients que l'engagement des chasseurs dans la voie d'une relation équilibrée et durable avec les autres utilisateurs de la nature est devenue incontournable, nous avons donc décidé de nous engager dans cette aventure, en proposant une découverte de la chasse à l'arc, sous la forme d'une battue grand gibier (chevreuil, sanglier). Une façon également pour nous de témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés que certains s'acharnent à y attacher.



Cette journée fut un franc succès puisque 45 personnes avaient répondu à « l'appel de la forêt... », 25 non-chasseurs dont 3 femmes, 16 archers, 8 de l'ACCA et 8 de communes et départements voisins (Ardèche et Rhône), 4 traqueurs avec leurs chiens, pour débusquer le gibier, et même la présence d'un « Conducteur de chien de sang » (personne qui utilise un chien dressé spécialement pour la recherche du gibier blessé).

Le rendez-vous était fixé le dimanche 15 octobre 2017, au petit matin sur la place du village. Le café et les croissants accueillaient les invités dans une ambiance conviviale et décontractée même si pour certains(es) la prise du petit déjeuner dominical à l'aube n'était pas vraiment habituelle... Puis les choses sérieuses commencent par la présentation du déroulement de la journée suivi d'une explication aux invités non-chasseurs sur, le mode de chasse en battue et son organisation. Vint ensuite la constitution des binômes, chaque non-chasseurs était associé à un archer qu'il devait accompagner tout au long de la chasse. Enfin après le rappel des consignes de sécurité et de tir, les groupes purent rejoindre les postes préalablement attribués. A noter que tous les postes étaient équipés de doubles miradors et les invités comme les chasseurs d'un gilet orange fluo pour une sécurité maximum.

La chasse se déroula en deux petites traques d'1h30, pour éviter lassitude et déconcentration aux postes. Ainsi chacun put se dégourdir un peu les jambes avant de reprendre place sur une nouvelle position. Les traqueurs avec leurs chiens et quelques invités désireux d'en découdre eux aussi avec la broussaille... assuraient le spectacle, en forçant 8 chevreuils, 1 lièvre, 1 renard et 1 faisan à sortir du bois pour se montrer à la vue de nombreux postés. Pas de gibier au tableau pour cette fois mais la satisfaction pour tous d'avoir participé à une belle expérience. Nos amis non-chasseurs ont pu vivre une battue de l'intérieur et côtoyer des chasseurs qui n'ont pas manqué de répondre à leurs interrogations.

Pas de partie de chasse sans un bon casse-croute ! Et bien la tradition fut respectée, tout le groupe se retrouva autour du barbecue dressé pour l'occasion, puisque ce 15 octobre nous gratifia d'une météo estivale. Grillades, gratins Dauphinois, fromages et tartes aux pommes étaient au menu. Anecdotes cocasses et croustillantes, histoires de chasse invraisemblables mais.... sûrement bien réelles.... n'ont cessé d'alimenter les débats tout au long du repas. Un vrai moment de partage et d'échange. Audrey Vargas, chargée de communication à la fédération des chasseurs nous avait fait l'amitié de couvrir médiatiquement l'événement. Certains participants ont eu droit à une interview afin de recueillir leurs impressions sur cette journée atypique (interviews à retrouver dans le trimestriel de la Fédération : « Infochasse mag' » paru début janvier). Enfin et pour clore cette belle journée, les archers avaient offert aux invités une séance d'initiation au tir à l'arc. Un pas de tir aménagé avec des cibles animalières pour rester dans le thème, une brève... formation, et nos amis(es) non-chasseurs ont, le temps d'une « volée* » revisité la légende de « Robin des bois ». Autant dire, que là aussi la bonne humeur était de mise... C'est donc sur cette note enjouée que se termina ce « Dimanche à la chasse », chacun s'accordant à dire qu'il gardera un excellent souvenir de cette belle initiative. Certes ! Tous nos invités ne passeront pas le permis de chasser.... mais espérons que désormais ils appréhenderont objectivement notre passion.

Michel Guillon.

(*) Volée : terme d'archerie qui désigne le tir d'une série de flèches.

La vie intercommunale

Un centre social, quesako ?

Un centre social, c'est un des acteurs de proximité qui prend part à l'animation de la vie sociale.

C'est un lieu d'initiatives et de construction de réponses adaptées aux réalités vécues par les habitants sur un territoire.

Il prend appui sur :

3 valeurs fondatrices

*La dignité humaine
La solidarité
La démocratie*

Une multiplicité d'acteurs

*Des habitants Des salariés
Des bénévoles/administrateurs
Des partenaires*

*La coopération bénévoles/salariés
est au cœur du projet.*

Des moyens d'actions

*Activités et services
Accompagnements de projets
Développement de la citoyenneté*

Un principe de base

La participation des habitants

Le Centre Social Les 4 Vents, est une association qui offre un espace d'accueil et d'écoute ouvert à toutes et à tous.

Ancré dans le mouvement de l'éducation populaire, il propose des activités conviviales, des rencontres propices aux échanges et à l'épanouissement... autant d'initiatives qui permettent aux habitants d'agir et de participer à l'animation de la vie sociale sur les communes d'Assieu, La Chapelle de Surieu, Saint Romain de Surieu et Ville sous Anjou.

UN NOUVEAU PROJET SOCIAL POUR 2018-2021 !

Le projet social est la « clé de voûte » du centre social. Il traduit concrètement les missions du centre social en fonction des potentialités et des difficultés du territoire par :

- ♦ La définition d'orientations stratégiques prioritaires
- ♦ La déclinaison d'un plan d'action

Il est validé par la CAF pour 4 ans et ouvre droit à :

- ♦ L'agrément centre social
- ♦ Des financements spécifiques.

Durant toute l'année 2017, bénévoles et professionnels ont travaillé conjointement en vue de construire un nouveau projet qui servira de guide pour les 4 années à venir.

Tout en restant ancré dans les valeurs des centres sociaux et en s'inscrivant dans les grandes missions des structures de l'animation de la vie sociale, nous souhaitons avoir une attention particulière aux trois dimensions suivantes :

- ♦ **Créer** une dynamique autour du projet de l'association
 - En mobilisant l'ensemble des acteurs des 4 communes
 - En affirmant le rôle du centre social en tant qu'acteur de l'éducation populaire

- En renforçant la gouvernance du centre social

♦ **Élargir** le champ d'action du centre social pour accueillir tous les publics

- En proposant des activités nouvelles répondant aux attentes des habitants
- En animant notre espace d'accueil comme une réelle action du centre social
- En développant des synergies d'actions avec les partenaires du territoire

♦ **Renforcer** notre action en direction des familles des 4 communes

- En étant un lieu ressource au service des familles
- En accompagnant les parents dans leur rôle de parent
- En portant collectivement l'ensemble des actions familles.



La vie intercommunale

Une équipe à votre écoute

Le Centre Social Les 4 Vents c'est également une équipe professionnelle, dynamique et qualifiée. 18 personnes en franchissent quotidiennement les portes et travaillent sur les différents secteurs d'activités. Certaines sont d'ailleurs très polyvalentes et interviennent sur de multiples actions.

Pour simplifier la présentation de l'équipe nous avons regroupé les personnes en trois pôles sous la direction de Bruno FELISI :

Pôle animation

Petite enfance (multi-accueil, LAEP, RAM...)

Sylvie PITTON (coordinatrice) - Marie-Claire GEAY

Alexiane MARTIN-SISTERON - Chantal MEILLER - Nathalie SOYERE

Enfance/Jeunesse

(Accueil de loisirs mercredis et vacances et périscolaire)

Julie GARDE - Maxime LUQUET-GOEPFER

Lisa GAILLETON - Clara HURAU

Elodie VALETTE - Annick VANAUDENHOVE

Pôle administratif

Marie-Hélène SOUVIGNET (accueil, secrétariat)

Cyrille DESCORMES (comptable)

Gilles GUSTIN (aide comptable)

Pôle service / entretien

Gabriel CHAUSSON

Jocelyne MONJOVET-BASSET

Chems-Eddine OUROUANE

Hélène RIVAL, coordinatrice du secteur enfance/jeunesse, a choisi de voguer vers de nouveaux horizons. C'est Martine MARCEILLER qui assure maintenant la fonction.

En outre, en tant qu'association, le Centre Social Les 4 Vents rassemble également de nombreux bénévoles. Qu'il s'agisse de donner un « coup de main », d'animer un atelier ou de participer à la gestion de la structure, les bénévoles agissent au côté de l'équipe professionnelle et contribuent ainsi à la mise en œuvre du projet du centre social. Sans eux, le centre social ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui ! Le conseil d'administration est composé de seize personnes, habitant les quatre communes, réparties en trois collèges :

Membres actifs

Estelle ROQUES (Présidente), Céline JOUBERT-MORCILLO (Vice-présidente), Claude MILLET (Trésorier), Laure GENTIL (Secrétaire), Marjorie VIDON (Secrétaire adjointe) mais aussi Marjorie AIME, Christian MASSIN, Mylène PENEL, Sandrine RIOCREUX, Anaïs SERPOLIER et Ingrid TOUREL.

Membres associés

Christiane PERIER (L'Heure Joyeuse).

Membres de droit

Elisabeth CORINO (La Chapelle de Surieu), Alice GOUEREC (Assieu), Josiane PELLAT (Ville sous Anjou) et Delphine SATRE (St Romain de Surieu).

Être administrateur au centre social Les 4 Vents, c'est être bénévole. Mais être



Carnaval au centre de loisirs

bénévole ne signifie pas être administrateur !

Alors si vous avez envie de participer à la vie du centre, de nous faire découvrir un de vos talents, de nous transmettre vos bonnes énergies ou simplement de nous donner un « coup » de main, n'hésitez pas à pousser les portes du centre social pour venir nous rencontrer.

A vos agendas !!!

♦ Le café des bénévoles - Le 1er mercredi du mois à partir de 9h15

♦ « La grande lessive » - Le 29 mars 2018

Le centre social souhaite renouveler son expérience et s'inscrire à nouveau dans cette manifestation nationale dédiée aux arts plastiques. Cette année, il sera question de vous. Alors venez partager vos témoignages ou vos rêveries à partir de l'invitation : « Pierres à images et pierres à imaginer ».

♦ Conférence : « Les pouvoirs de la littérature » - Le jeudi 29 mars 2018

En partenariat avec l'université Populaire du Pays Viennois, nous vous proposons un voyage autour de la littérature avec Michel Bazin (fondateur de la librairie Lucioles).

♦ Chasse à l'œuf - Samedi 7 avril 2018

Chasse à l'œuf avec des parcours pour tous les âges.

♦ Assemblée générale du centre social - Le jeudi 24 mai 2018

Rendez-vous au centre social à Saint Romain de Surieu à 19h30.

♦ Les escapades du centre social

Le centre social vous propose régulièrement des sorties à la journée ouvertes à tous : balades, randonnées, sorties nature ou culturelle... Faites un pas de côté et sortez de votre quotidien !

Informations pratiques

Horaires d'accueil :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Le vendredi de 8h30 à 12h00

Contacts :

30, route de la Chapelle 38150 Saint Romain de Surieu

Tél. 04 74 84 43 92 / Fax 04 74 84 42 64

www.csles4vents.fr - cs.romain@wanadoo.fr

Bruno FELISI - Directeur du Centre Social « Les 4 Vents »



Séjour vacances d'hiver

La vie intercommunale

Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 Villages

Assieu - La Chapelle de Surieu - St Romain de Surieu - Ville sous Anjou

Le **Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 Villages** (SASS) est un Syndicat Intercommunal qui regroupe les 4 communes :

- Assieu,
 - La Chapelle de Surieu,
 - Saint Romain de Surieu,
 - Ville sous Anjou,
- soit une population de 3720 habitants.

Il est administré par un conseil syndical qui est composé d'élus des 4 communes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par communes).

Les 4 communes ont souhaité déléguer certaines compétences à ce Syndicat.

Il gère les équipements sportifs intercommunaux (situés à Saint Romain de Surieu), à savoir les terrains de tennis, les terrains de football et le bâtiment sportif. Il prend en charge les investissements, les frais de fonctionnement et d'entretien de ces équipements sportifs.

En termes d'actions sociales, le Syndicat prend en charge les frais de fonctionnement du Bâtiment du Centre Social des 4 Vents. Il lui alloue une subvention de fonctionnement et gère les investissements nécessaires.

Il est l'interlocuteur de la Caisse d'Allocations Familiales avec laquelle il contractualise le Contrat Enfance Jeunesse qui permet de financer les activités du Centre Social.

Les locaux du Centre Social sont aussi mis à disposition gratuitement des Associations Intercommunales pour leurs activités.

La location des salles aux particuliers et associations (non intercommunales) est possible suivant les disponibilités (tarifs et réservations auprès de l'accueil du Centre Social des 4 Vents).

Le **budget** du Syndicat est de **380 000 €** par an.

Les recettes proviennent de la participation des 4 communes pour 210 000 € :

- 75 365 € pour Assieu,
- **66 391€ pour Ville sous Anjou,**
- 43 783 € pour la Chapelle de Surieu,
- 24 461 € pour Saint Romain de Surieu,

La participation est en partie fonction de la population de la commune,

- de subvention de la CAF de l'Isère pour 136 000€ (au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les actions du Centre Social des 4 Vents), de subvention de l'Etat pour 30 500€ (contrats aidés), de recettes de location pour 3 500€.

Les dépenses se répartissent entre la subvention de fonctionnement au Centre Social des 4 Vents pour 167 500€, les frais de fonctionnement pour 70 000€ (frais bâtiment sportif et bâtiment du centre social, frais entretien terrains de sport, éclairage du stade, etc....), les charges de personnel pour 65 000€, les remboursements d'emprunt pour 61 000€ (emprunts réalisés pour la construction du bâtiment sportif en 2004, la rénovation des courts de tennis en 2009, l'agrandissement et mise au norme du terrain de football en 2010, la reconstruction du bâtiment du Centre Social en 2013), les charges diverses pour 16 500€ (investissements divers de l'année, subvention au Relais Assistantes Maternelles, ...).

Jean Michel SEGUI

Président du Syndicat Actions Sociales et Sportives des Quatre Villages

Esthéticienne à domicile



Viviane

Ville sous Anjou et les environs

Soin du visage
Maquillage
Épilation
Manucure
Beauté des pieds
Faux Ongles (gel)
Réhaussement de cils
Tél. : 06 19 01 32 97

peinture decoration
cloisons sèches ,joints calicot

ARNAUD André

17 , rue Emile Romanet
38150 VILLE SOUS ANJOU
TEL: 04.74.84.16.37

PORT: 06.73.01.18.08



La vie intercommunale

“Lu z’Arpelauds”

Notre objectif : sauvegarder la langue régionale et l’identité culturelle de nos villages.

Notre nouveau siège social : La Maison du Patois et du Patrimoine à La Chapelle de Surieu

Nos prochains rendez-vous :

Les remèdes d’autrefois à la Chapelle de Surieu

Vendredi 4 mai 20h,
Dimanche 13 mai 14h30,
Samedi 2 juin 20h+

Comment soigner une piqûre d’insecte, une rage de dents, une entorse, une brûlure, un rhume ou une indigestion ? Souvent par les plantes, parfois autrement, avec le rhabilleur ou celui qui enlève le feu, avec des ventouses ou une source miraculeuse, avec une pilule extraordinaire ou un onguent sensationnel... Pour les besoins de la cause les Arpelauds présenteront les fruits de leurs recherches par le truchement d’une exposition, sans oublier une série de sketches bilingues avec, entre autres, quelques consultations atypiques, une visite au siège de la Sécurité Sociale et un passage haut en couleur au service des urgences de la clinique des Côtes du Rhône.



Saison 2016/2017 :
le trousseau de nos grands-mères

La Fête de la Courge à Ville sous Anjou

Dimanche 7 octobre

Cette 10^{ème} édition de la Fête de la Courge sera un peu différente des précédentes. Sa principale innovation est en fait un retour à ce qui se faisait dans ses premières éditions, à savoir la possibilité de prendre, à midi, dans la salle Emile Romanet et sur réservation, un repas où la courge sera reine dans une ambiance café-théâtre assurée par les Arpelauds.

A l’extérieur le grand marché régional des produits du terroir sera évidemment maintenu toute la journée. Aux stands des Arpelauds on pourra comme d’habitude s’approvisionner en courges et pains de courge. On pourra également déguster les crêpes et le velouté de potimarron fait maison.

Michel ROUSSET
Président de l’association



Saison 2016/2017 :
la corvée de bois

La vie intercommunale

Chorale «Les Compagnons de la Sarre»

Les répétitions ont repris depuis le mardi 5 Septembre 2017, de 19h30 à 21h30, au Centre Social " Les 4 Vents" de Saint-Romain-de-Surieu.

De nouveaux choristes (hommes et femmes) nous ont rejoints, pour notre plus grand plaisir.

Après de nombreuses années passées avec nous, Laurent Blanchard est parti pour de nouvelles aventures. Nous le remercions infiniment de nous avoir supportés pendant tout ce temps. Que de bons souvenirs.

Nous sommes toujours dirigés par Nadège Leclerc, accompagnée au piano par Florence de Lignerolles.

Nos prochaines manifestations :

Pour notre concert annuel, une date unique, le samedi 24 Mars 2018 à Ville Sous Anjou, salle Emile Romanet à 20h30, avec la participation de la chorale du Collège Jeanne d'Arc et Mickaël André, animateur, auteur-compositeur de Primarette .

*La secrétaire,
Jacqueline FIGUET.*



Sandrine SERVONNAT pour vous conduire

Toutes distances ...
Transport malade assis ...

06-75-69-99-24

12 Chemin de la perrière
38150 Ville sous Anjou

Commune de stationnement:
Ville sous Anjou N°1636

TAXI SANDRINE
Tous transports ...

TAXI

La vie intercommunale

La Sanne Tennis

N° d'affiliation FFT : 50.38.0150 - N° d'Agrément Sport DDSCS : 38 12 004

www.club.fft.fr/tc.lasanne

Un club intercommunal et familial pour tous les tennis !

- Mini Tennis pour les 4/6 ans
- Ecole de tennis jusqu'à 14 ans.
- Entraînement compétition et loisirs pour les adultes.
- Des actions en direction des scolaires de l'intercommunalité (cycle tennis/ animation mini tennis / TAP découverte).

Des infrastructures en parfait état :

- Nos 3 courts extérieurs ont été restaurés, nettoyés et repeints au printemps 2016.
- Pour compléter et assurer une continuité dans nos groupes d'enseignement, location d'un gymnase en période hivernale.
- Club house intégré au bâtiment du centre social « les 4 vents ».

Le bureau saison 2017/2018 :

Président : JULIEN Michaël ;
Vice-Président : CHAMPIN Maxence ;
Secrétaire : PIPARD Sylvie ;
Trésorière : CHAMBON Michèle / BEAUJARD Yvonne.

Un bon début de saison 2018 :

- L'équipe du challenge de de l'Isère qui atteint les ½ finales de sa compétition en ayant joué 7 rencontres entre septembre et octobre dernier. Bel amalgame dans



ce groupe où il est permis d'associer jeunes et adultes ainsi que Dames et Messieurs ce qui engendre une ambiance conviviale durant toute l'épreuve.

- Le mini tennis s'agrandit, depuis 3 ans date de sa création le groupe de bambins s'étoffe toujours, et ce sont 7 mini champions que nous accueillons depuis la rentrée.



- Les groupes d'entraînement adultes (sous la houlette de Lise notre monitrice) affichent complet et c'est avec plaisir que nous enregistrons l'arrivée de nouvelles dames au club.

A NE PAS MANQUER :

- « La fête nationale du tennis » le 9 juin 2018 le club de la Sanne ouvrira ses portes à tous les publics, c'est un temps de rencontre où des animations ludiques sont proposées pour découvrir la discipline (prêt de matériel sur place).

N'hésitez pas venez découvrir notre section !

Contact : tclasanne@gmail.com

Sylvie PIPARD
Secrétaire du Club



GESTION DE L'AMBROISIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS ROUSSILLONNAIS

CAMPAGNE 2017

La Communauté de commune du Pays Roussillonnais (CCPR) et la Chambre d'agriculture de l'Isère mettent en œuvre depuis 2011 des actions pour gérer et limiter le développement de l'ambrosie sur le territoire. Ces actions ne permettent pas d'éliminer totalement l'ambrosie mais elles encouragent l'ensemble des acteurs du territoire à mettre en œuvre des mesures préventives et curatives pour traiter l'ambrosie.

Quelle a été la situation en 2017?

Les 1^{er} pollens sur le capteur de Roussillon ont été mesurés à partir de la semaine 33 (15 août) puis cela s'est intensifié la semaine suivante pour arriver au pic de pollinisation la semaine 36 (4 septembre). Le site de Roussillon a enregistré plus de 45 jours de risque d'allergie à l'ambrosie très élevé.

Quelles actions ont été menées en 2017 ?

Comme chaque année, des tournées communales ont été effectuées fin juillet avec les élus référents « ambrosie » pour repérer les zones infestées. Ces tournées permettent aux élus de prendre contact avec les particuliers, lotisseurs et agriculteurs pour déterminer avec eux ce qui est envisageable pour lutter contre l'ambrosie et dans quel délai. Dans la même optique, un travail a été engagé avec les gestionnaires de l'Île de la Platière pour identifier et traiter les zones où l'ambrosie était présente. Des actions à destination des agriculteurs ont également été conduites par la Chambre d'agriculture :



Une journée de démonstration de matériels agricoles à destination des élus et des agriculteurs a été organisée afin d'échanger sur les techniques de lutte. Cette journée a permis aux participants de voir que sur chaumes de blé, en condition sèche, les outils ne permettent pas d'éliminer 100 % des plants d'ambrosie. C'est pourquoi, cette année les agriculteurs ont dans certains cas dû

réaliser 2 passages d'outils. Pour ceux qui ont traité leurs parcelles chimiquement (roundup), le désherbant n'a pas été efficace immédiatement à cause de la chaleur ce qui a laissé le temps à l'ambrosie de polliniser.

Un suivi de parcelle en tournesol, soja et blé a permis d'éditer un bulletin technique ayant pour objectif d'informer les agriculteurs du développement de l'ambrosie et des techniques de lutte à mettre en œuvre.

L'ensemble de ces actions seront reconduites en 2018 pour poursuivre le travail et maintenir l'engagement de tout les acteurs dans la lutte contre l'ambrosie.

La vie intercommunale

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR SOUTENIR LE MAS DES CHAMPS

Siège social – Mairie de Saint Prim – 04 74 56 42 70 – d.gerin@wanadoo.fr

**TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
« POUR SOUTENIR LE MAS DES CHAMPS »
VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE**



- ✓ Soutenir l'établissement de soins de suite et de réadaptation en participant activement à son évolution.
- ✓ Agir pour l'amélioration du cadre de vie et du confort des patients.

Au 1^{er} janvier 2017, le rapprochement préparé avec le Centre de Soins de Virieu est devenu effectif ; il est né notamment de la mise en place d'une Directrice pour les 2 établissements (3 sites : Saint Prim / Virieu / Bourgoin Jailleu), Madame Karen PIZZABALLA, ainsi qu'une équipe de direction commune. Ce rapprochement de deux établissements de l'ORSAC permet de répondre aux attentes de l'ARS et de l'ORSAC. Il va permettre de porter une vision concertée des soins de suite sur le Nord Isère, pour l'association ORSAC. Le Mas des Champs poursuit la réorientation de son activité vers une prise en charge plus lourde (patients plus dépendants, charge médicale, soignante, rééducation plus lourde...) et également son orientation vers l'activité de cancérologie et des soins palliatifs. Par ce rapprochement, les établissements vont devenir un projet d'établissement commun, en lien avec les GHT du territoire (pour le Mas des Champs : le Groupement Hospitalier du Territoire de Vienne) et les partenaires privés.

C'est une étape importante pour le Mas des Champs, qui lui permet de sortir des discussions de « fermeture » ou de « transfert d'activité » avec l'ARS. Depuis novembre 2017, le Mas des Champs est en travaux, pour une mise en conformité de certains locaux, la création d'une salle de restauration pour le personnel, et l'agrandissement du parking. La prochaine étape de l'établissement est la visite de certification de la Haute Autorité de Santé, en mars 2018.

Le 22 juin s'est tenue l'Assemblée Générale de l'ORSAC avec un "coup de chapeau" bien mérité à Pierre CHATAIN qui venait de terminer son mandat de Vice-président secteur jeunes.



Extrait du numéro ORSAC Liaison spécial AG 2017 : « C'est mon 3^{ème} départ en retraite », remarquait celui qui fut vice président de l'Orsac pendant 3 ans. Premier départ en 2004 : fin de son activité professionnelle de dirigeant d'une coopérative agricole ; il quitte ensuite son mandant

de maire en 2008. Pierre Chatain avait rejoint l'Orsac en 2009 à l'occasion de l'intégration du Mas des Champs dans l'association. "J'ai découvert une autre vie que celle du monde agricole et j'en retiens aujourd'hui la richesse des relations humaines". Le Président de l'Orsac – Jean-Claude Michelin a loué la capacité d'écoute et de recul d'un homme dont la sensibilité et l'engagement auront compté pour l'Orsac. Emu au moment de confier le secteur jeunes à Michel David, Pierre Chatain délivrait les deux enseignements qu'il a tiré de cette expérience : « on n'a jamais raison tout seul ; si on veut recevoir, on doit aller vers l'autre le premier ».



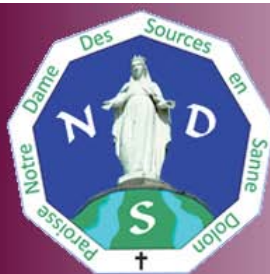
L'objectif de l'année 2018 : organiser une grande réunion, sur le 1^{er} semestre 2018 en présence des grands élus et des maires et représentants des 40 communes adhérentes, qui concrétisera l'ancrage de l'établissement du Mas des Champs en tant que "maillon" nécessaire et indispensable dans le système de santé au sein du GHT Rhône Sud Isère. Ce sera également une belle occasion pour revenir sur les 80 ans de l'association ORSAC fêtés comme il se doit le 16 novembre 2017 et d'accueillir la nouvelle administrative de l'Orsac pour le Mas des Champs – M^{me} Dominique LEBRUN.

Didier GERIN – Président / Serge CARMONA – Trésorier
Max PHILIBERT - Secrétaire

La vie Paroissiale

La Paroisse Notre Dame des Sources

*Notre Dame des Sources
en Sanne Dolon*



Avec huit autres villages (Assieu, La Chapelle de Surieu, St Romain de Surieu, Agnin, Anjou, Bougé, Chambalud et Sonnay), Ville sous Anjou fait partie de la **Paroisse Notre Dame des Sources en Sanne-Dolon**. Notre prêtre modérateur est le **Père Jean-Claude Lefèbre** qui est aussi responsable de la Paroisse St Pierre en Pays Roussillonnais, **on peut le joindre au 04 74 86 30 28 ou 06 21 37 34 86**.

Il est assisté de 3 prêtres coopérateurs ; **les Pères Davy, Basile, Joachin**, ainsi que des **diacres Thierry Merle et Bernard Buisson**.

Les principales rencontres de notre Paroisse se déroulent
à la Maison Paroissiale

17 route du Dauphiné 38150 Anjou

Tél : 04 74 84 06 54

Mail : notredamedessources@orange.fr

Site Internet : [https:// paroisse-notredame-sannedolon.fr](https://paroisse-notredame-sannedolon.fr)

Un accueil est ouvert tous les mercredis de 9h à 11h et les samedis de 10h à 11h30, pour des renseignements en particulier concernant la catéchèse, l'aumônerie ou pour les démarches relatives à un baptême, un mariage ou tout simplement pour un moment de discussion. Le mercredi à partir de 9h30 permanence du père Jean-Claude sur rendez-vous, téléphoner auparavant au 04 74 86 30 28.

Vous trouvez toutes les informations relatives à la Paroisse sur le site internet ainsi que dans le bulletin trimestriel « Informations chrétiennes » qui peut être téléchargé sur le site ou que vous pouvez avoir en version papier en même temps que « Intervillages » si vous en faites la demande en contactant la Maison Paroissiale, des exemplaires sont aussi mis à disposition dans chaque église de la Paroisse.

Dans chaque village de la Paroisse, il existe un Comité de Clocher dont un des principaux objectifs est d'assurer une proximité d'Eglise auprès des habitants. Notre clocher a besoin de toutes les bonnes volontés pour répondre à cette mission.

Nicole Pedeux (04 74 29 64 17)

Josiane Pellat (04 74 84 05 01)



**Toutes les années, la messe à la Madone pour le
15 août, rassemble un grand nombre de fidèles.**



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLE SOUS ANJOU

N°17 - AVRIL 2018

Imprimerie  Dupuis - Salaise sur Sanne - 04 74 86 14 12